
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dixième séance – Mardi 8 septembre 2020, à 17 h 35

Présidence de M. Amar Madani, premier vice-président

La séance est ouverte à 17 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *MM. Olivier Baud, Simon Brandt, M^{me} Albane Schlechten, MM. Yves Steiner et Luc Zimmermann.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan, maire, M^{me} Frédérique Perler, vice-présidente, M. Alfonso Gomez, conseiller administratif, M^{mes} Christina Kitsos et Marie Barbey-Chappuis, conseillères administratives.*

CONVOCATION

Par lettre du 26 août 2020, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 8 septembre et mercredi 9 septembre 2020, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

(La présidence est assurée pendant toute la séance par M. Amar Madani, premier vice-président.)

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M. Sami Kanaan, maire. Tout d'abord, je souhaite une excellente rentrée à toutes et tous, en espérant que, malgré la situation très particulière, l'été a pu être reposant pour tous les membres du Conseil municipal.

Je fais un bref point de situation sur le suivi de la crise du Covid-19 par rapport à la Ville de Genève, dans son rôle à la fois d'employeur, de partenaire, de subventionneur et d'autorité publique. Vu la remontée des cas, malheureusement – notamment à Genève – nous avons réactivé un certain nombre de dispositifs liés à la gestion de crise. Dans notre état-major Covid-19, nous avons réactivé les cellules destinées aux questions sociales – notamment l'accueil d'urgence –, aux questions juridiques, aux questions liées aux ressources humaines, à l'information. Par ailleurs, nous adaptons au fur et à mesure les plans de protection pour l'administration. Dans ce cadre, nous avons racheté du matériel de protection: masques, gel hydroalcoolique, etc. Je rappelle que les règles en vigueur dans l'administration sont celles qui sont recommandées au niveau fédéral et cantonal, à savoir: soit on peut respecter la distanciation d'au moins 1,5 m dans les bureaux ou les salles de réunion, soit il faut adopter des mesures de protection comme le télétravail, la vitre en plexiglas, la séparation physique ou le port du masque.

De manière plus large, nous examinons aussi la situation dans les lieux qui accueillent du public, par exemple les musées ou les bibliothèques. Pour le personnel, le port du masque est déjà obligatoire, mais on va voir s'il faut introduire cette obligation pour le public également, par analogie avec ce qui se passe à Zurich ou dans les commerces.

Par ailleurs, nous sommes en contact avec le Service du Conseil municipal, car ce parlement doit évidemment lui aussi adapter au fur et à mesure son plan de protection. J'en profite pour dire au Conseil municipal que j'ai appris que la

commission des finances avait décidé de refuser le port du masque tout en ne respectant pas la distanciation prescrite, même en présence d'entités auditionnées. J'aimerais relever que ça, ce n'est malheureusement pas possible! Nous nous adressons donc au bureau à ce sujet, parce que j'avoue que je trouve cette décision incompréhensible, dans la mesure où une autorité publique doit être exemplaire.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je commence par annoncer les absences des magistrats pour cette session. M. Kanaan sera absent aujourd'hui à la séance de 20 h 30 et demain mercredi à 20 h 30 également. M^{me} Christina Kitsos sera absente demain à la séance de 20 h 30. M. Alfonso Gomez devait être absent en ce moment, mais il est là... Donc, je l'annonce présent!

J'énonce les prescriptions sanitaires en vigueur concernant le Covid-19. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'une distanciation de 1,5 m est assurée entre les places de chaque membre du Conseil municipal. Eu égard à la crise sanitaire actuelle, le port du masque est vivement recommandé lorsque cette distance ne peut être respectée pendant plus de quinze minutes.

Je passe à la correspondance du Conseil municipal. Le courrier du Conseil administratif du 24 juin 2020 relatif à la prolongation des mandats des représentants du Conseil municipal auprès des conseils de fondation a été transmis à la présidence du Conseil municipal le 25 juin par courrier électronique.

Les décisions de l'Association des communes genevoises (ACG) du 24 juin 2020 ont été transmises par courrier électronique aux membres du bureau du Conseil municipal le 29 juin dernier. Ces documents vous ont également été transférés et sont inscrits aux points 13 à 23 de notre ordre du jour.

Le courrier du conseiller d'Etat du 1^{er} juillet 2020 relatif à la demande de fermeture des quais de la rade à la circulation automobile pour les week-ends de l'été 2020, soit la motion M-1547 intitulée «Pour un été 2020 agréable malgré la crise économique due au Covid-19», vous a été transmis le 6 juillet 2020 par messagerie électronique.

Le courrier du 17 août 2020 de la médecin cantonale genevoise, M^{me} Aglaé Tardin, portant sur les recommandations relatives à la tenue des conseils municipaux ainsi qu'aux séances de commission vous a été communiqué par courriel en date du 2 septembre 2020.

L'invitation à la sortie annuelle du Conseil municipal du samedi 26 septembre prochain vous est parvenue par messagerie électronique le 4 septembre. J'attire votre attention sur le fait que le Service du Conseil municipal vous transmettra ce soir un document à ce sujet; vous êtes priés d'y répondre d'ici à demain.

Vous avez reçu le 5 septembre dernier le courrier de M^{me} Olivia Le Fort, directrice du Service des affaires communales (SAFCO), vous informant du caractère exécutoire du projet de délibération PRD-86 modifiant l'article 130 du règlement du Conseil municipal relatif aux élections au sein des conseils de fondation, accepté le 20 janvier 2016. Nous donnons lecture de cette lettre.

Lecture de la lettre:

Monsieur le maire, Mesdames les conseillères administratives, Monsieur le conseiller administratif,

Nous faisons suite aux différents échanges portant sur la modification de l'article 130 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève, laquelle a été adoptée par la délibération du PRD-86 lors de la séance du 20 janvier 2016.

En effet, par courrier du 4 mai 2016, le Service de surveillance des communes, devenu le Service des affaires communales (SAFCO), a proposé à la Ville de Genève de suspendre l'instruction de la délibération du PRD-86 portant sur la modification de l'article 130 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (RCM LC 21 111), suite à trois remarques portant sur d'éventuels problèmes de mise en œuvre.

Dans le cadre de la nouvelle législature, M^{me} Daphné Leftheriotis [*ndlr: mémorialiste du Service du Conseil municipal*] nous a sollicités par courriel du 2 juillet 2020 afin de connaître le statut de cette modification réglementaire. Nous avons procédé à une analyse de cette délibération et des remarques émises à l'époque.

Ainsi, la modification de l'article 130 du règlement du Conseil municipal apparaît conforme à la loi sur l'administration des communes (LAC B 6 05). Cette modification réglementaire est, dès lors, exécutoire.

Par conséquent, nous vous saurions gré de bien vouloir transmettre la présente au bureau du Conseil municipal.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le maire, Mesdames les conseillères administratives, Monsieur le conseiller administratif, à l'expression de notre considération distinguée.

Olivia Le Fort
Directrice du SAFCO

Le président. Mesdames et Messieurs, le message de rentrée de la présidente du Conseil municipal, M^{me} Albane Schlechten, vous a été transmis par courriel le 7 septembre. Nous vous en donnons lecture.

Lecture du courriel:

Monsieur le président, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues,

C'est la rentrée, nous reprenons nos débats en séances plénières et en commissions. J'espère que vous avez passé un bel été, que vous ne subissez pas trop fortement cette crise, ni au niveau familial ni au niveau professionnel. Nous allons devoir vivre encore un moment avec ce virus et les mesures qu'il nous impose. Je pense aussi qu'il nous pousse à revoir nos priorités et, je le souhaite vivement, nos modes d'interaction.

Plus que jamais, les habitants et les habitantes, les actrices et les acteurs socio-économiques actuels vont se retourner vers leurs autorités politiques à tous les échelons. Soyons à la hauteur de ces demandes et des enjeux qu'elles apportent!

Je vous présente toutes mes excuses, car je ne serai pas à cette rentrée avec vous mardi soir. En effet, j'ai une séance professionnelle qui va être décisive pour la suite de la pratique de mon métier et, plus globalement, sur les enjeux liés à la culture. M. Madani me remplacera, bien entouré de notre deuxième vice-présidente, M^{me} Khamis Vannini, et de l'ensemble des membres du bureau.

Je vous rappelle les consignes concernant le Covid-19. Si la distance de 1,5 m ne peut être assurée en commission, le port du masque est obligatoire. Je suis bien consciente du fait que ce n'est pas l'idéal. Je vous demanderai d'être solidaires face à ces mesures édictées par le médecin cantonal. En séance plénière, nous avons les distances, heureusement.

Je me réjouis de vous retrouver dès mercredi soir. Bonnes séances mardi!

*Albane Schlechten
Présidente du Conseil municipal*

Le président. Le 7 septembre, vous avez également reçu par messagerie électronique le document du Collectif des associations d'habitant-e-s et de quartiers pour un autre projet à la caserne des Vernets, ainsi qu'une information de M^e Christophe Germann relative au recours auprès du Tribunal fédéral dans l'affaire Touring Club Suisse (TCS)/Stick'Air.

Je vous annonce les objets figurant à l'ordre du jour qui seront traités de manière liée:

- les rapports M-1215 A, M-1216 A et M-1209 A concernant la suppression du porc et les menus des restaurants scolaires et institutions de la petite enfance;
- les rapports M-1188 A et M-1339 A concernant les fermages de la Ville;
- les rapports M-1238 A et M-1210 A concernant le développement des nouvelles technologies en Ville de Genève;
- les rapports M-1264 A, M-1265 A et M-1266 A concernant la publicité commerciale et l'affichage en ville;
- les motions M-1528 et M-1529 concernant le soutien à l'emploi pendant et après la pandémie de Covid-19.

A présent, Mesdames et Messieurs, le bureau du Conseil municipal a préparé une motion d'ordre qu'il soumet à votre vote. En voici la teneur: le délai de recours concernant le nouveau règlement du Conseil municipal, voté en séance plénière le 26 mai 2020 par l'acceptation du projet de délibération PRD-210 intitulé «Refonte du règlement du Conseil municipal», est échu le 14 juillet 2020. Ce document doit maintenant être validé par le Conseil d'Etat via le Service des affaires communales (SAFCO). Afin de ne pas créer de confusion, nous demandons au Conseil municipal d'accepter d'appliquer le nouveau règlement dans l'intervalle, quitte à modifier ultérieurement des articles si ceux-ci n'étaient pas acceptés par l'autorité cantonale. Le vote sur cette motion d'ordre est lancé.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à l'unanimité (64 oui).

Le président. Le nouveau règlement du Conseil municipal est donc appliqué dès maintenant, dans l'attente de sa validation par le SAFCO. Nous passons aux objets qui ont été retirés par leurs auteurs.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal concernant l'urgence des objets – Projet de délibération: traitement accéléré des motions et résolutions anciennes

4. Projet de délibération du 25 juin 2019 de M^{me} et MM. Thomas Zogg, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Yasmine Menétrey et Daniel Sormanni: «Modification du règlement du Conseil municipal: dépôt d'une seule urgence par groupe en début de session pour ne pas obstruer notre ordre du jour» (PRD-232)¹.

Le président. Cet objet a été étudié en commission du règlement, amendé, puis intégré au projet de délibération PRD-210 intitulé «Refonte du règlement du Conseil municipal». Sa nouvelle teneur a été acceptée par le Conseil municipal le 26 mai 2020. Le projet de délibération PRD-232 est donc devenu obsolète.

(Le projet de délibération est retiré par ses auteurs.)

5. Projet de délibération du 30 septembre 2019 de M. Pierre Gauthier: «Traitement accéléré des motions et résolutions qui stagnent à l'ordre du jour» (PRD-237)².

Le président. Comme le précédent, ce projet de délibération était également à l'étude en commission du règlement.

(Le projet de délibération est retiré par son auteur.)

¹«Mémorial 177^e année»: Développé, 941.

²«Mémorial 177^e année»: Développé, 1796.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal: traitement plus rapide des objets – Election: Fondation pour le logement social

6. Projet de délibération du 13 novembre 2019 de M. Eric Bertinat: «Règlement du Conseil municipal: pour un traitement plus rapide des objets» (PRD-242)¹.

Le président. Comme les précédents, ce projet de délibération était également à l'étude en commission du règlement.

(Le projet de délibération est retiré par son auteur.)

7. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (statuts de la fondation du 23 février 2004, art. 8) (RCM, art. 130, lettre B).

Le président. Je donne la parole aux chefs de groupe qui souhaitent annoncer leurs candidats respectifs. (*Confusion dans la salle.*) Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que ce point figure à l'ordre du jour; le bureau a décidé de le maintenir.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Juste pour la bonne compréhension, Monsieur le président: on donne à chaque fois les noms de nos candidats et ensuite il y a un vote global, ou on procède autrement?

Le président. Comme il y a autant de candidats que de sièges à pourvoir dans ces conseils de fondation, l'élection des personnes annoncées par les chefs de groupe est tacite.

M. Alain de Kalbermatten. D'accord, très bien! On commence donc par le conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS). Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Guy Tornare, qui est membre sortant. Il a 49 ans, est père au foyer et aide en cuisine dans les restaurants scolaires.

¹ «Mémorial 177^e année»: Développé, 2703.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Nous présentons la candidature d'Anne Moratti, membre des Verts depuis 1999, également membre sortante du conseil de la FVGLS où elle siège depuis 2015. Elle y a assumé la vice-présidence, ainsi que la présidence de la commission location. Elle a siégé pendant douze ans au Conseil municipal, certains «anciens» ici présents la connaissent donc bien. C'est aussi la nouvelle coprésidente des Verts Ville de Genève.

M. Olivier Gurtner (S). Au nom du Parti socialiste, je présente la candidature de Yannick Frigenti Empana. Ancienne conseillère municipale, elle a notamment présidé la commission des travaux et des constructions, ainsi que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, Ensemble à gauche vous propose pour ce mandat M. Marc Brunn. En tant qu'architecte indépendant et collectif, il a participé à la construction de plus de 700 logements, plus particulièrement dans le cadre d'habitations bon marché (HBM) et de coopératives. Il était également chargé de cours à la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (Hepia). En tant que membre du Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT), il a fait partie du comité du Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL). Pour le RPSL, il a participé à de nombreuses commissions, dont la Commission cantonale d'urbanisme et, plus tard, le groupe de suivi sur les logements d'utilité publique (LUP). Il a donc une très grande expérience professionnelle et d'engagement militant dans les questions de logement et d'aménagement. Nous sommes convaincus qu'il apportera beaucoup à la FVGLS.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je dois d'abord vous dire que le Mouvement citoyens genevois a été très surpris d'apprendre la décision du SAFCO concernant le projet de délibération PRD-86, qui nous a été annoncée par le courrier de M^{me} Le Fort reçu il y a deux jours et lu par le président tout à l'heure. Cela nous a évidemment posé passablement de problèmes. En ce qui nous concerne, pour l'instant nous ne présenterons personne pour le conseil de la FVGLS. En revanche, nous présenterons des candidats pour plusieurs des élections suivantes à l'ordre du jour, soit pour le conseil d'administration de Naxoo SA, le conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées, la Commission consultative de la petite enfance et le conseil de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

M^{me} Michèle Roulet (PLR). La personne choisie par le Parti libéral-radical pour le conseil de la FVGLS est M. Jacques Bugna, qui a un bureau d'architecte et qui a travaillé aussi dans des fondations pour les logements sociaux. Par ailleurs, il est membre du Parti libéral-radical depuis fort longtemps, déjà au niveau du groupe des Jeunes libéraux-radicaux.

M. Eric Bertinat (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je prends la parole simplement pour vous informer que l'Union démocratique du centre présentera ses représentants pour ces conseils de fondation lors d'une prochaine séance. Nous avons pris quelque retard dans nos discussions et nous en payons le prix cash, puisque nous ne pourrions pas présenter de candidats aujourd'hui.

Le président. J'annonce donc les noms des candidats élus tacitement au conseil de la FVGLS. L'élection des représentants du Mouvement citoyens genevois et de l'Union démocratique du centre est reportée à une séance ultérieure.

Sont élus: *M. Guy Tornare, M^{mes} Anne Moratti, Jannick Frigenti Empana, MM. Marc Brunn et Jacques Bugna.*

8. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (statuts de la fondation du 21 avril 1964, art. 8) (RCM, art. 130, lettre B).

Le président. Je donne la parole aux chefs de groupe qui souhaitent annoncer leurs candidats respectifs.

M. Olivier Gurtner (S). Mesdames et Messieurs, n'ayant pas encore désigné de candidat pour le conseil de la Fondation du Grand Théâtre, nous hésitions à proposer le fantôme de l'opéra, mais nous vous donnerons ultérieurement un nom beaucoup plus concret et charnellement incarné...

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Mesdames et Messieurs, je vous propose la candidature de M. Thomas Putallaz, 44 ans, attaché de direction à l'Etat de Genève. Il se présente comme membre entrant au conseil de la Fondation du Grand Théâtre.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Nous présentons la candidature de M. Marc Dalphin, membre sortant, qui siège donc déjà en ce moment au conseil de la Fondation du Grand Théâtre. Il a été conseiller municipal en Ville de Genève pendant dix ans et a également fait partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, comme vous avez pu le lire dans la presse de ce matin, Ensemble à gauche vous présente pour ce mandat la candidature de M. Rémy Pagani. Pas difficile de vous le présenter, vous le connaissez déjà – et vous connaissez certainement aussi sa passion pour cette institution, ainsi que pour l'opéra en particulier. Vous le savez, il a suivi le Grand Théâtre de très près dans le cadre de la réalisation de tous les travaux qu'il fallait y faire, du déménagement à la place des Nations et du retour à la place de Neuve récemment. Ce ne sera bien sûr plus en tant que conseiller administratif, mais comme membre du conseil de la Fondation du Grand Théâtre, qu'il souhaite soutenir le travail mené et l'art pratiqué dans cette institution qu'il a toujours adorée. Avec son expérience de syndicaliste, il s'intéressera aussi aux conditions de travail du personnel. Il a souhaité cet engagement et notre parti a décidé de le soutenir.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Le candidat choisi par le Parti libéral-radical est M. Guy Dossan, que je n'ai pas besoin de présenter à ce plénum. Il a une passion pour l'opéra, bien sûr, et il connaît également très bien tous les aspects liés aux travaux et aux financements au sein du Grand Théâtre.

Le président. La parole n'étant plus demandée, j'annonce l'élection tacite des candidats annoncés pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre. Les autres groupes présenteront leurs candidats respectifs lors d'une prochaine séance.

Sont élus: *MM. Thomas Putallaz, Marc Dalphin, Rémy Pagani et Guy Dossan.*

9. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et les expressions culturelles pluridisciplinaires (RCM, art. 130, lettre B).

Le président. Je donne la parole aux chefs de groupe qui souhaitent annoncer leurs candidats respectifs.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Thomas Baptiste-Weiss, 43 ans. Il se présente comme membre entrant au conseil de la Fondation de Saint-Gervais. C'est un ancien fonctionnaire de l'Organisation des Nations unies, où il travaillait en tant que coordinateur Afrique-Asie et expert pour l'Union européenne sur les projets de vaccination, pour être près de l'actualité...

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Nous présentons la candidature de M. Bernard Delacoste, architecte et scénographe. Il a une grande connaissance du monde artistique local genevois et suisse. Il a notamment été membre fondateur du Festival des arts vivants (far°) à Nyon.

M. Olivier Gurtner (S). Nous présentons la candidature de M^{me} Simone Irminger, membre sortante du conseil de la Fondation de Saint-Gervais, ancienne haute fonctionnaire à la Ville de Genève et ancienne vice-présidente du Parti socialiste Ville de Genève.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, Ensemble à gauche vous présente la candidature de M. Sacha Camporini, un jeune avocat qui est militant au sein de notre mouvement. Peut-être l'aviez-vous croisé sur un stand électoral, il a très activement fait la campagne municipale avec nous. Il s'intéresse au théâtre et à la politique culturelle, et ça lui plaît de s'engager de cette manière.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Mesdames et Messieurs, le Parti libéral-radical vous présente la candidature de M^{me} Natacha Buffet-Desfayes, elle aussi bien connue au sein de ce plénum où elle a été conseillère municipale. Elle a d'ailleurs siégé pendant treize ans dans deux conseils municipaux, d'abord à Corsier.

Enseignante et passionnée par la culture, elle a également fait partie de la commission des arts et de la culture de la Ville de Genève. Elle sera une excellente représentante au conseil de la Fondation de Saint-Gervais.

Le président. La parole n'étant plus demandée, j'annonce le nom des candidats élus tacitement au conseil de la Fondation de Saint-Gervais.

Sont élus: *MM. Thomas Baptiste-Weiss, Bernard Delacoste, M^{me} Simone Irminger, M. Sacha Camporini et M^{me} Natacha Buffet-Desfayes.*

10. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève (statuts de la fondation du 28 mars 1979, art. 9) (RCM, art. 130, lettre B).

Le président. Je donne la parole aux chefs de groupe qui souhaitent annoncer leurs candidats respectifs.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Mesdames et Messieurs, je vous propose la candidature de M. Alain Miserez, 32 ans, avocat stagiaire. Il se présente comme membre entrant au conseil de la Fondation d'art dramatique (FAD).

M. Olivier Gurtner (S). Le Parti socialiste présente la candidature de M^{me} Patrizia de Saab-d'Amore, présidente du Conseil consultatif de la culture et ancienne responsable du Service de la culture et de la communication de la Ville de Vernier.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Mesdames et Messieurs, je vous propose la candidature de M. Alpha Dramé, qui a été conseiller municipal en Ville de Genève pendant plus de dix ans. Il a aussi été président de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondotec) pendant plus de dix ans. Il s'occupe d'écologie industrielle. Il sera très bien au conseil de la Fondation d'art dramatique (FAD)!

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, Ensemble à gauche vous présente la candidature de M. Christian Zaugg. Enseignant à la retraite, il est aujourd'hui député au Grand Conseil. Auparavant, il a siégé pendant de très nombreuses années au Conseil municipal, qu'il a aussi présidé, ainsi que dans différentes commissions. Pour lui, le théâtre est une passion. Il l'a pratiqué lui-même en tant qu'amateur, surtout avec des groupes de jeunes. Dans ce cadre, il a écrit des pièces de théâtre et a reçu un prix. Il suivra avec grand intérêt le travail du Théâtre Le Poche et de la Comédie, notamment en ce moment particulier de changement avec l'ouverture de la Nouvelle Comédie.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). La candidate retenue par le Parti libéral-radical est M^{me} Anne-Marie Gisler, qui a aussi été présidente du conseil de la Fondetec et qui est une personne tout à fait apte à être solide au sein d'une fondation. Ce n'est pas toujours facile, dans ce genre de cadre! Dans le cas de la FAD, en effet, il y a des enjeux nouveaux et une phase de transition particulière.

Le président. Plus personne ne demandant la parole, j'annonce le nom des candidats élus tacitement au conseil de la FAD.

Sont élus: *M. Alain Miserez, M^{me} Patrizia de Saab-d'Amore, MM. Alpha Dramé, Christian Zaugg et M^{me} Anne-Marie Gisler.*

11. Election de 4 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de Naxoo SA (statuts de la société, titre III) (RCM, art. 130, lettre B).

Le président. Je donne la parole aux chefs de groupe qui souhaitent annoncer leurs candidats respectifs.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons l'honneur de vous présenter pour ce poste au sein du conseil d'administration de Naxoo SA, où les enjeux sont très importants – communication, fibre optique, objets connectés, «smart city» –, la candidature de l'ancienne conseillère municipale Yasmine Menétrey qui, j'en suis persuadé, sera à la hauteur de la tâche et saura recevoir vos suffrages. Je vous en remercie par avance!

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Carmelo Laganà, 42 ans, responsable de projets à Economiesuisse.

M. Olivier Gurtner (S). Le Parti socialiste présente la candidature de M. Gilles Thorel, membre sortant du conseil d'administration de Naxoo SA. Secrétaire général adjoint au Département cantonal de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), il est diplômé en sciences politiques et économétrie. Nous soutiendrons par ailleurs les candidatures des Verts et d'Ensemble à gauche.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, Ensemble à gauche vous présente la candidature de M. José Gonzalez. Il connaît très bien Naxoo SA, puisqu'il a fait partie pendant huit ans du conseil d'administration de ce qui était encore, à l'époque, 022 Télégénève SA. Il s'est engagé ensuite en tant que syndicaliste dans ce qui est aujourd'hui le Syndicat des médias et de la communication (Syndicom).

Il était également très engagé dans le référendum contre la privatisation de 022 Télégénève/Naxoo. Je tiens à rappeler ici que c'est Ensemble à gauche qui a lancé ce référendum avec les syndicats et qui a convaincu la population qu'il était important, en tant que collectivité publique, de garder ce qui peut signifier des rentrées d'argent: actuellement, plusieurs millions de francs par année. Si nous pouvons aujourd'hui élire des représentants au conseil d'administration de Naxoo SA, c'est bien grâce à cette lutte. Nous pensons que ce syndicaliste très engagé, avec toute son expérience, fera un excellent travail au sein de Naxoo SA et nous vous remercions de l'élire à cette fonction.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Le Parti libéral-radical présente pour le conseil d'administration de Naxoo SA la candidature de M. Evan Schleret, un très jeune informaticien qui a déjà fondé, l'an dernier, une société proposant des services informatiques. Il sera tout à fait à même d'être à l'aise face aux problèmes concernant Naxoo SA.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Nous présentons la candidature de David Rochat, un jeune ingénieur de l'environnement spécialisé dans le secteur de l'électronique, qui nous a tous séduits au sein du groupe des Verts en nous parlant de Naxoo de manière dynamique. Il a envie de trouver des solutions pour que ça se passe bien et pour faire évoluer les choses. Nous soutiendrons aussi les candidatures du Parti socialiste et d'Ensemble à gauche.

Le président. Je rappelle qu'il n'y a que quatre représentants du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de Naxoo SA. Par voie de conséquence, nous procéderons à cette élection au bulletin secret et à la majorité absolue. Si un second tour est nécessaire, il aura lieu à la majorité relative. Je désigne sept scrutateurs – un par parti – qui officieront pour toutes les élections de ce soir. Pour Ensemble à gauche M^{me} Audrey Schmid; pour le groupe socialiste M. Pascal Holenweg; pour les Verts M^{me} Léonore Baehler; pour le Parti démocrate-chrétien M^{me} Alia Chaker Mangeat; pour le Parti libéral-radical M. Maxime Provini; pour l'Union démocratique du centre M. Vincent Schaller; pour le Mouvement citoyens genevois M. Sandro Pistis. J'invite les scrutateurs à se rendre au bureau pour recevoir les bulletins de vote.

Mesdames et Messieurs, je vous rappelle qu'on ne peut inscrire que quatre noms sur le bulletin. Le nombre de bulletins distribués s'élève à 73. Je demande aux huissiers de recueillir les bulletins. Le scrutin est clos. Je prie les scrutateurs de se rendre à la salle OL08, afin de procéder au dépouillement du scrutin. Pendant ce temps, la séance est suspendue pour une petite récréation...

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'issue du scrutin est connue. J'en annonce les résultats.

Résultat de l'élection:

Bulletins distribués:	73
Bulletins retrouvés:	73
Bulletin blanc:	1
Bulletin nul:	0
Bulletin à soustraire:	1
Bulletins valables:	72
Majorité absolue:	37

Le président. Sont élus au premier tour à la majorité absolue: *M. Carmelo Laganà* (51 voix), *M. José Gonzalez* (49 voix), *M. David Rochat* (49 voix), *M. Gilles Thorel* (47 voix).

Ont obtenu des voix: *M. Evan Schleret* (18) et *M^{me} Yasmine Menétrey* (16).

12. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 130, lettre B).

Le président. Je donne la parole aux chefs de groupe qui souhaitent annoncer leurs candidats respectifs.

M. Olivier Gurtner (S). Nous présentons la candidature de M^{me} Martine Sumi, ancienne conseillère municipale et ancienne membre du bureau du Conseil municipal, militante engagée, active de très longue date.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, le Mouvement citoyens genevois vous présente la candidature de M. Jean-François Albanesi, qui est spécialiste des contacts avec la population, des fêtes populaires et des fêtes de quartier. J'espère qu'il recueillera vos suffrages, je vous en remercie par avance.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Pour le conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées, le Parti libéral-radical a choisi une femme très engagée professionnellement envers les personnes vulnérables et âgées. Elle est directrice de l'Association Alzheimer et a été pendant neuf ans conseillère municipale du Parti libéral-radical au sein de ce plénum. Il s'agit bien évidemment de Sophie Courvoisier.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Mesdames et Messieurs, nous vous présentons la candidature de M^{me} Martine Bagnoud, membre des Verts depuis de nombreuses années. Sociologue de formation, elle a été secrétaire syndicale pendant presque vingt ans et a déjà siégé dans plusieurs conseils d'administration. Elle s'est réorientée professionnellement en faisant notamment une formation d'accompagnement de personnes en fin de vie. Elle a une vision globale et pragmatique des conditions de vie des personnes âgées.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, Ensemble à gauche vous présente la candidature de M^{me} Charlotte Meierhofer. Ancienne conseillère municipale, elle nous a déjà représentés au sein de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées au cours de la législature précédente. Elle souhaite poursuivre cet engagement et nous l'en remercions.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de M^{me} Sonia Molteni, 55 ans, médecin. Elle se présente comme membre entrante au conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées.

Le président. La parole n'étant plus demandée, j'annonce le nom des candidats élus tacitement au conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées.

Sont élus: *M^{me} Martine Sumi, M. Jean-François Albanesi, M^{mes} Sophie Courvoisier, Martine Bagnoud, Charlotte Meierhofer et Sonia Molteni.*

13. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie de la Commission consultative de la petite enfance (règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, art. 26) (RCM, art. 130, lettre B).

Le président. Je donne la parole aux chefs de groupe qui souhaitent annoncer leurs candidats respectifs.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Michel Chevallier, 61 ans, qui est secrétaire général de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la petite enfance.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, le Mouvement citoyens genevois vous propose la candidature de M^{me} Marie Vendrell.

M. Olivier Gurtner (S). Nous présentons la candidature de M^{me} Beatriz Premazzi.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Le Parti libéral-radical a choisi M. Christian Wietbrok, responsable d'une société spécialisée dans l'informatique. C'est une personne très ouverte sur d'autres cultures; en effet, il a vécu et travaillé pendant plusieurs années dans d'autres pays et a adopté une petite fille de Malaisie. Il s'intéresse beaucoup à la petite enfance.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, Ensemble à gauche vous présente la candidature de M^{me} Davinia Ovetto Bondi. Elle a une formation de juriste avec une spécialisation en droit international et s'est toujours intéressée aux droits de l'enfant. Elle a travaillé pendant plusieurs années pour l'association Save the Children, ainsi que dans d'autres structures. En tant que représentante des parents – elle a trois enfants – elle a fait partie de comités de différentes crèches à Genève. Ses priorités au sein de la Commission consultative de la petite enfance seront la défense des droits de l'enfant et des travailleurs et travailleuses du secteur de la petite enfance.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Nous présentons la candidature de M^{me} Sandra Constantin, membre des Verts, très engagée depuis une dizaine d'années. Sociologue spécialisée dans le champ de la sociologie de la jeunesse et des parcours de vie, elle est chargée de recherche au Laboratoire de recherche santé-social à Lausanne. La petite enfance, elle connaît! Elle compte faire un bon travail au sein de cette commission.

Le président. J'annonce le nom des candidats élus tacitement à la Commission consultative de la petite enfance.

Sont élus: *M. Michel Chevallier, M^{mes} Marie Vendrell, Beatriz Premazzi, M. Christian Wietbrok, M^{mes} Davinia Ovetto Bondi et Sandra Constantin.*

14. Election de 9 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (statuts de la fondation, art. 13) (RCM, art. 130, lettre B).

Le président. Je donne la parole aux chefs de groupe qui souhaitent annoncer le nom de leurs candidats respectifs.

M. Olivier Gurtner (S). Le Parti socialiste présente deux candidatures: celle de M. Damien Gumy, ancien trésorier de notre section municipale et responsable du plan climat du Canton de Genève, ainsi que celle de M^{me} Andrea Villanyi, trésorière actuelle du Parti socialiste – c’est décidément une vraie filière! – qui est cheffe de service au Département cantonal de l’instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). Elle a étudié l’économie politique à l’Université de Genève.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Mesdames et Messieurs, je vous présente la candidature de M. Richard Mukundji, coordinateur de projet. Il est membre sortant du conseil de la Fondetec.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Nous présentons deux candidatures: celle de M^{me} Catherine Thobellem, membre sortante, qui siège donc actuellement au sein du conseil de la Fondetec, ainsi que celle de M. Umberto Bandiera qui, en tant que responsable syndical, a une grande expérience des milieux économiques et associatifs de la ville et du canton.

M. Daniel Sormanni (MCG). Pour le conseil de la Fondetec, le Mouvement citoyens genevois propose la candidature de M. Thomas Zogg, ancien conseiller municipal.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Le Parti libéral-radical a choisi M. Kevin Janin, un jeune entrepreneur très au fait des nouvelles technologies, spécialisé notamment dans les recherches de fonds et les recherches financières en général. Il est membre du Parti libéral-radical depuis trois ou quatre ans.

Pétitions

Questions orales

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, Ensemble à gauche vous présente la candidature d'Esteban Munoz, militant, qui figurait comme candidat sur notre liste électorale municipale et a donc participé à notre campagne. Il est ingénieur de formation et s'intéresse à soutenir une économie locale créatrice d'emplois, socialement responsable et capable de se développer durablement. Merci de le soutenir!

Le président. La parole n'étant plus demandée, j'annonce le nom des candidats élus. Leur nombre n'excédant pas celui des représentants des partis à désigner, cette élection est tacite.

Sont élus: *MM. Richard Mukundji, Kevin Janin, Thomas Zogg, Damien Gummy, M^{me} Andrea Villanyi, M. Esteban Munoz, M^{me} Catherine Thobellem et M. Umberto Bandiera.*

15. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées sans discussion à la commission des pétitions:

- P-428: «Pour une cité vraiment verte – Changeons Genève»;
- P-429: «Contre l'abattage des 40 tilleuls aux Vernets»;
- P-430: «Pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugié-e-s des camps des îles grecques».

16. Questions orales.

Le président. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que l'exposé des questions orales est limité à une minute et que chaque membre du Conseil municipal ne peut poser qu'une seule question par session.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Je crois que ma question concerne M^{me} Perler. Quand pourra-t-on récupérer certaines places de stationnement qui ont disparu pour les voitures, les commerçants et les travailleurs? Les vieux gardarmes dits «couchés» ne sont pas aux normes actuelles, les coussins berlinois sont trop gros, les potelets verts sont posés n'importe où en ville, empêchant les gens de débarquer du matériel de leur voiture et d'accéder aux commerces, et ainsi de suite... Quand pourra-t-on enfin avoir une ville ouverte, plutôt qu'une ville fermée?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} la conseillère administrative vous répondra demain.

M. Omar Azzabi (Ve). Ma question s'adresse au magistrat en charge de la culture, ainsi qu'à la magistrate en charge de la sécurité et des sports. Comme vous l'aurez constaté, le monde de la nuit est à bout de souffle, selon l'intitulé d'une lettre ouverte publiée dans les médias le 2 septembre dernier. Ma question est donc simple: quelle est la position du Conseil administratif vis-à-vis de la demande des milieux de la nuit? N'est-il pas temps d'ouvrir un dialogue constructif entre les communes, l'Etat et le monde de la nuit? Enfin, la Ville a-t-elle actuellement les moyens d'octroyer un soutien à la vie nocturne via les autorisations concernant les terrasses, les friches – je pense notamment au projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) – ou le quartier des banques?

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. S'agissant des terrasses – je répondrai sur cet élément-là – des réflexions sont en cours. Nous avons souhaité consulter les cafetiers et restaurateurs pour prendre la température et voir dans quelle mesure il est possible d'agir. Vous savez, Mesdames et Messieurs, que les terrasses estivales sont autorisées jusqu'au 31 octobre. Aujourd'hui, tout est sur la table pour la suite de l'année. Il faut voir dans quelle mesure on pourrait éventuellement prolonger ce délai et à quelles conditions.

M. Sami Kanaan, maire. Je réponds à M. Azzabi après M^{me} Barbey-Chappuis à titre complémentaire. Je vous confirme, Monsieur le conseiller municipal, que nous sommes extrêmement préoccupés par la situation actuelle de la vie nocturne à Genève. Le secteur est durement touché par les fermetures imposées mais, en même temps, on constate un report de l'activité festive dans les espaces publics – en tout cas durant la période estivale –, ce qui entraîne de nombreuses nuisances, sans parler du non-respect de la prévention contre le Covid-19 qui est

aussi un enjeu important. Nous aurons prochainement l'occasion de rencontrer le Conseil d'Etat à ce sujet. La Ville n'est évidemment pas maîtresse des procédures d'autorisation, c'est l'affaire du Canton. Cependant, comme je l'ai déjà dit, il me paraît urgent qu'il y ait une concertation beaucoup plus approfondie avec les milieux de la nuit au sens large, afin de trouver des solutions pour préserver ce secteur d'un point de vue économique et social tout en permettant que la vie nocturne se déroule dans des conditions acceptables pour toutes et tous.

M^{me} Louise Trottet (Ve). Ma question s'adresse au magistrat Sami Kanaan, qui n'est pas dans la salle en ce moment, je crois... Je la pose quand même. Elle concerne le Cabinet d'arts graphiques, précédemment appelé Cabinet des estampes. La commission des arts et de la culture a récemment été contactée par son ancien conservateur, qui fait état de dysfonctionnements institutionnels et humains très préoccupants au sein de cette institution. Ma question est donc la suivante: le département de la culture et de la transition numérique et son magistrat sont-ils informés de la situation? Si oui, quelles démarches ont été entreprises ou sont prévues pour y remédier?

M. Sami Kanaan, maire. J'arrive juste à temps pour répondre! Madame la conseillère municipale, le Conseil administratif a reçu un courrier à ce sujet pendant l'été. Je sais que la commission des arts et de la culture a également reçu un courrier de l'ancien responsable de ce qu'on appelait à l'époque le Cabinet des estampes, qui est désormais le Cabinet d'arts graphiques.

Je pense que nous partageons en tout cas la même préoccupation face à un enjeu fondamental: la valorisation de cette collection, qui est certainement l'une des plus précieuses du Musée d'art et d'histoire. Elle en constitue l'un des piliers, sa valeur est exceptionnelle à tout point de vue et doit absolument être mise en avant. Il est vrai qu'on peut se demander si cela a suffisamment été le cas au cours de ces dernières années.

Dans le cadre du projet en gestation pour l'avenir du Musée d'art et d'histoire – c'est-à-dire pour sa rénovation et son extension – je rappelle que je viendrai volontiers apporter des précisions à la commission des arts et de la culture. En effet, le Conseil municipal compte de nombreux nouveaux membres à informer. Il s'agit d'un projet qui vise justement à valoriser bien davantage les collections que nous avons à Genève – et cela de manière transversale. J'ai beaucoup travaillé là-dessus avec les équipes concernées: historiquement, je dois le dire, le Musée d'art et d'histoire était organisé sur un modèle malheureusement beaucoup trop cloisonné entre les beaux-arts, l'archéologie, les arts appliqués, le Cabinet des estampes... au point qu'on avait l'impression d'avoir des musées juxtaposés!

L'un des enjeux du projet est de faire dialoguer ces différentes collections pour raconter des histoires aux Genevoises et aux Genevois en valorisant un peu cette histoire collective dont les estampes font très clairement partie. A l'échelle mondiale, Genève est un des hauts lieux de l'estampe au sens large en matière de qualité et de richesse des collections.

En ce qui concerne les soucis de gestion du personnel, ce n'est pas toujours simple dans les musées où il y a souvent des personnalités fortes, pour le dire de manière neutre... Nous y travaillons activement. Je répondrai de toute façon par écrit à la commission des arts et de la culture sur ce dossier. Par ailleurs, j'aimerais bien être auditionné pour faire le point sur le Musée d'art et d'histoire en général. En tout cas, nous prenons très au sérieux la valorisation de ses collections et la situation générale au sein de cette institution, je le répète.

M. John Rossi (PLR). Ma question s'adresse à qui pourra y répondre au Conseil administratif. Je reviens à la charge, n'ayant pas reçu de réponse lors de la session précédente. Comme plusieurs contribuables, j'aimerais savoir ce que nous coûtent chaque jour les sociétés de sécurité privées qui se chargent de faire la circulation lorsqu'il y a des bouchons – il y en a à peu près tous les jours! – dus aux pistes cyclables.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Il se trouve que la gestion des polices privées dans des rues ou dans des bâtiments appartenant à des propriétaires privés est soumise à des autorisations cantonales.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ma question s'adresse à M^{me} Perler. Madame la magistrate, nous avons vu annoncé sur la porte d'un immeuble au bas du chemin des Crêts-de-Champel que le chemin de la Tour-de-Champel et éventuellement le tronçon de l'avenue de Champel situé près des falaises de l'Arve allaient être mis en sens unique. J'aurais bien aimé avoir des précisions sur cela, s'il vous plaît.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. M^{me} la conseillère administrative vous répondra demain.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} la conseillère administrative Marie Barbey-Chappuis. Je sais que vous êtes sensible à la problématique que je vais évoquer, Madame la magistrate. La Ville de Genève met des

complexes sportifs à la disposition d'associations. Or vous n'êtes pas sans savoir que le harcèlement des mineur-e-s, continu et de caractère sexuel, a été mis en évidence dans ce cadre. Certaines dispositions ayant été prises par la Ville de Genève, je souhaiterais savoir combien de cas ont été constatés et comment ils ont été gérés concrètement.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. M^{me} la conseillère administrative vous répondra demain.

M. Timothée Fontolliet (S). Ma question s'adresse à M^{me} Frédérique Perler. Elle concerne les nouvelles zones 20 km/h instaurées cet été. Le réaménagement des places de parking laissant actuellement d'importants espaces libres, je me demandais simplement si une réflexion était engagée afin de les utiliser de manière intelligente dans un avenir proche.

Le président. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} la conseillère administrative vous répondra demain.

M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble. L'association Boîte à boulots cherche des places d'apprentissage pour les jeunes qui ont décroché de la vie scolaire. Est-il possible d'ouvrir dans l'administration de la Ville plus de places d'apprentissage pour ces jeunes, afin qu'ils puissent trouver une entrée dans la vie professionnelle?

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Cette problématique est celle de la proposition PR-1413 du Conseil administratif en vue de la modification du règlement du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage de première année en ville de Genève, qui figure à l'ordre du jour du Conseil municipal. Il s'agit d'une mesure visant à faciliter encore davantage l'accès à l'apprentissage au sein des entreprises genevoises.

La Ville formait jusqu'à maintenant 90 apprentis dans de nombreuses filières professionnelles. Il est vrai, Madame, que les derniers chiffres sont un peu inquiétants, puisque le nombre de ces apprentissages est en baisse. Je parle ici des formations dans le cadre de notre municipalité, mais la même diminution s'observe dans le secteur privé. Aujourd'hui, en Ville de Genève, on oscille entre 77 et 89 apprentissages. Les contrats sont en voie d'être finalisés.

J'ai déjà demandé à la Direction des ressources humaines de fixer des objectifs chiffrés relativement ambitieux, puisqu'elle prévoit d'atteindre le nombre de 100 apprentis d'ici à 2025. Plusieurs mesures d'accompagnement seront appliquées. J'aurai le loisir de les expliquer plus longuement, cependant je les mentionne déjà: il s'agit d'engager davantage de chargés de formation, mais aussi de se donner la possibilité de créer de nouvelles filières de formation – je pense principalement à la bureautique et à l'informatique. De toute manière, l'objectif visé en partenariat avec les services municipaux est évidemment d'avoir plus de formatrices et de formateurs. La diminution du nombre d'apprentissages enregistrée actuellement est notamment due au fait qu'un certain nombre de ces formatrices et formateurs sont arrivés en fin de parcours ou ont pris leur retraite. Ce n'est pas la seule raison, mais c'est l'une des principales.

Pour l'année à venir, malheureusement, le train est lancé et les contrats sont déjà signés, mais vous avez raison d'insister là-dessus, Madame la conseillère municipale. C'est une préoccupation que le Conseil administratif va prendre à bras-le-corps très prochainement.

M. Maxime Provini (PLR). Je souhaiterais poser une question concernant la piste cyclable située à la rue Ferdinand-Hodler. Il m'a été rapporté qu'en raison des nouveaux aménagements cyclables le croisement entre cette artère et le boulevard Helvétique était extrêmement dangereux pour les bus et les cyclistes, d'une part, et pour les automobilistes, d'autre part. J'aimerais donc savoir si le Conseil administratif a été mis au courant de la dangerosité de ce carrefour et s'il compte prendre des mesures pour le sécuriser.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} la conseillère administrative Perler vous répondra demain.

M. Olivier Gurtner (S). Ma question s'adresse au maire, M. Sami Kanaan. Elle concerne la Biélorussie: 633 arrestations le week-end dernier, arrestations de masse, répression des manifestants, scrutin aux résultats très contestables... Le Conseil administratif compte-t-il prendre position par une quelconque déclaration de soutien à l'opposition légitime et démocratique incarnée en Biélorussie par le Conseil de coordination?

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur le conseiller municipal, je comprends et partage votre préoccupation. Nous ferons le point sur ce sujet au Conseil administratif demain, mais l'exécutif n'a pas coutume de se prononcer systématiquement

sur tous les enjeux de ce type, aussi légitimes soient-ils. D'ailleurs, ils sont malheureusement nombreux sur la planète. Mais je consulterai mes collègues demain pour voir s'il convient de se prononcer concernant ce cas en particulier, qui est sur le continent européen...

M^{me} Corinne Bonnet-Mériet (EàG). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. En date du 3 décembre 2019, la Ville a présenté un plan de mesures pour une Ville inclusive. Ce plan démontre la volonté de la Ville de pratiquer une politique d'accessibilité universelle et comporte quatre axes principaux visant à améliorer l'accès à ses services pour les personnes en situation de handicap. Un agenda a été fixé, afin que ces mesures soient mises en place durant la période 2020-2025. J'aurais aimé savoir, Mesdames les conseillères administratives et Messieurs les conseillers administratifs, selon quel calendrier vos services envisagent de réaliser ce plan de mesures et quelle place il occupe dans vos projets pour cette nouvelle législature.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Il vous sera répondu demain.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse au magistrat Sami Kanaan. Elle concerne l'exposition «Genève 1900» du Musée d'art et d'histoire, qui devait être accueillie par le Musée Rath. Or elle semble avoir disparu des radars et des agendas... C'était pourtant une entreprise ambitieuse qui réunissait différentes institutions municipales. Elle aurait été ajournée, semble-t-il, sans que la pandémie, le virus et le pangolin y soient pour quoi que ce soit. Le successeur du directeur du Musée d'art et d'histoire qui avait programmé l'exposition l'a apparemment repoussée à l'automne 2021 au plus tôt. C'était la dernière exposition prévue pour 2020, mis à part «L'eau-forte est à la mode», qui était quant à elle la dernière du Cabinet des estampes.

Ma question fait donc suite à celle de M^{me} Trottet tout à l'heure. Le Conseil administratif peut-il confirmer ou infirmer l'annulation ou le report de cette exposition qui promettait d'être intéressante? Le Musée d'art et d'histoire a-t-il encore quelque chose à programmer pour 2020, ou va-t-il se contenter d'offrir ses fonds, ses réserves et ses collections à l'avidité du public?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous aurez la réponse demain.

M^{me} Fabienne Beaud (PDC). Ma question s'adresse à M. Gomez. J'aimerais savoir s'il est possible d'obtenir une liste ou une estimation du nombre des contribuables – tant les personnes physiques que les personnes morales – qui quittent Genève chaque année.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je crois que ce n'est pas possible, mais je vais quand même me renseigner. En effet, nous sommes tenus par le secret fiscal et ce type d'information ne nous parvient pas, elle reste aux mains de l'Administration fiscale cantonale (AFC), me semble-t-il. Dans ces conditions, il nous est évidemment difficile de connaître le nombre et le statut des contribuables qui quittent Genève. Vous le savez certainement, Madame la conseillère municipale: selon la nouvelle législation, les conseillers administratifs – et principalement celui des finances – peuvent aller consulter ad personam ces données, mais sans prendre de notes. Je vous laisse donc imaginer le travail que cela pourrait supposer! Cependant je me renseignerai et je reviendrai vers vous pour vous confirmer la réponse que je viens de vous donner – ou l'infirmier – quant au fait que nous n'avons pas ce genre d'information, parce que nous sommes tenus par le secret fiscal.

M^{me} Paule Mangeat (S). Ma question s'adresse à M^{me} la conseillère administrative Marie Barbey-Chappuis. Le 3 octobre 2017, une borne hydrante de la Ville de Genève explosait en pleine nuit devant l'école de Pâquis-Centre. Madame la magistrate, dans le but d'assurer la sécurité des enfants des écoles dans notre ville, avez-vous l'intention de sécuriser les bornes hydrantes afin qu'elles n'exploient plus? Si oui, dans quels délais? Si non, pourquoi?

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Je m'attendais à votre question, Madame la conseillère municipale, puisque la semaine dernière vous m'avez envoyé à ce sujet un mail auquel j'ai répondu aujourd'hui. Comme j'ai eu l'occasion de vous l'expliquer s'agissant de cette affaire, l'Etat de droit existe et, heureusement, le fait du prince – ou de la princesse, en l'occurrence – ne s'applique pas dans notre république. Les magistrats n'ont pas les pleins pouvoirs! Je ne peux pas me substituer à une éventuelle procédure judiciaire pour décider d'attribuer ou non des montants à un particulier. Voilà ce que je peux vous répondre. Je suis navrée de ne pas pouvoir vous dire autre chose mais, en tout cas, telle est la position de la Ville. Encore une fois, l'Etat de droit s'applique – fort heureusement – dans notre république!

M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S). Ma question s'adresse à qui de droit au Conseil administratif. Serait-il possible de compléter la signalisation de la zone réservée à la vie sauvage sur la plage publique des Eaux-Vives, avec une mention spécifiant que la pêche y est interdite? Actuellement, la pêche est une activité récurrente à cet endroit!

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Pour l'instant, la plage des Eaux-Vives est encore gérée par le Canton. Je vous propose de transmettre votre question au Canton et de revenir vers vous ultérieurement avec une réponse circonstanciée.

M. Ahmed Jama (S). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble. On apprenait hier par la *Tribune de Genève* qu'il y avait des accusations de mobbing et des licenciements douteux à l'Hôtel Métropole. Le Conseil administratif est-il informé de ces faits? Si oui, quelle action compte-t-il entreprendre?

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je ne sais pas si l'interpellation orale IO-312 intitulée «Gestion de l'hôtel Métropole. Catastrophe sur la gestion du personnel, catastrophe sur le devenir économique et financier», qui figure à l'ordre du jour, sera traitée durant cette session.

Quoi qu'il en soit, la Ville ne s'immisce pas dans le détail de la gestion de l'Hôtel Métropole. En ce qui concerne les accusations de mobbing et de harcèlement parues dans la presse, des employés estiment effectivement avoir été victimes de harcèlement psychologique et de licenciement abusif. Il faut que vous sachiez, Monsieur le conseiller municipal, qu'une enquête externe a été confiée à une avocate spécialisée en droit du travail sans relation préexistante avec l'établissement ou les personnes impliquées, bien entendu. Cette enquête a conclu à une absence de harcèlement.

Les personnes concernées ont saisi avec leur avocat le Tribunal des prud'hommes – c'est leur droit – pour faire constater la situation et éventuellement obtenir réparation. Par conséquent, cette affaire est maintenant entre les mains de la justice et nous laisserons évidemment cette dernière en décider. Nous nous sommes enquis de ce qu'il en était et on nous a affirmé encore une fois qu'il n'y avait pas de harcèlement; l'enquête externe, comme je vous l'ai dit, avait conclu à la même chose. C'est donc maintenant à un tribunal – et en tout cas pas au Conseil administratif – de décider qui a raison et qui a tort.

M^{me} Amanda Ojalvo (S). Ma question s'adresse à M^{me} la conseillère administrative Christina Kitsos. Depuis le 28 août dernier, les masques sont devenus obligatoires dans les institutions de la petite enfance de la ville et du canton. Sachant l'importance pour les enfants de voir l'entier du visage des adultes avec lesquels ils communiquent au quotidien, et connaissant également la volonté de notre municipalité de promouvoir l'accueil inclusif des enfants à besoins particuliers, il apparaît que des masques transparents sont nécessaires pour le bon travail des équipes éducatives. La Ville a-t-elle prévu d'en acquérir? Si oui, dans combien de temps?

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Merci pour cette question, Madame la conseillère municipale. Il est vrai que, chez les tout-petits, le port du masque rend difficile l'apprentissage qui se fait aussi par mimétisme, il est donc important pour eux de voir les expressions des visages. Ce problème est encore plus grave pour les enfants à besoins particuliers. Comme j'ai été interpellée par différentes personnes sur cette question, j'ai contacté le commandant Schumacher du Service d'incendie et de secours (SIS) et la cheffe du Service de la petite enfance, afin que nous puissions obtenir des masques transparents. Mais il faut qu'ils soient homologués et tout un travail doit donc être fait en amont. Je pourrai vous répondre prochainement, Madame la conseillère municipale, si on arrive à obtenir ces masques.

M. Luc Barthassat (MCG). Ma question s'adresse à M^{me} la conseillère administrative Marie Chappuis. Elle concerne la plage des Eaux-Vives, que nous avons inaugurée dernièrement. On a constaté que certaines infrastructures n'étaient pas tout à fait terminées. Pourrait-on avoir des renseignements, par exemple, sur les boiseries qui manquent dans le futur restaurant, sur la passerelle qui devait traverser la lagune et qui n'existe pas, sur l'espace grill ou encore sur la deuxième rampe pour les personnes à mobilité réduite – notamment quant à la plateforme qui manque au bout de cette rampe? J'ai l'impression aujourd'hui que, si un fauteuil arrive au bout, il peut tomber au fond du lac! Est-il possible d'avoir des renseignements sur le cahier des charges et les budgets concernant ces infrastructures? Peut-on savoir si elles seront améliorées par la suite ou si ces projets ont tout simplement été abandonnés?

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci pour cette question, Monsieur Barthassat. Juste une précision: je me suis mariée depuis quelques années, je m'appelle donc maintenant Marie Barbey-Chappuis et non plus Marie Chappuis, mais bref... Je reviens à votre question. En fait, elle relève

du Canton, puisque c'est lui qui est aujourd'hui responsable de la plage des Eaux-Vives. Si une convention y afférente est avalisée par le Conseil municipal puis par le Grand Conseil, il est prévu que l'exploitation de cette plage – en tout cas pour tout ce qui concerne le nettoyage et les espaces verts – soit reprise par la Ville au début de l'année prochaine, normalement. Mais pour l'instant, toutes ces questions relèvent du Canton, c'est donc au Canton qu'il faut vous adresser.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). A Genève, en ce moment, on ne parle plus que des nouveaux aménagements de pistes cyclables et de la suppression de voies de circulation qui ont créé, comme disait un homme politique célèbre, une véritable chienlit de la mobilité dans notre ville. La question que j'aimerais poser s'adresse à M^{me} Perler, mais je crois que le problème est tellement important que tout le Conseil administratif pourrait s'y atteler.

M. John Rossi a déjà expliqué la situation à propos des sociétés privées de sécurité engagées dans ce cadre et a demandé le coût que cela engendrait. Pour ma part, en parlant de cette chienlit, j'aimerais évoquer les aspects pratiques du problème: on reste bloqués pendant des heures dans des embouteillages, parce que des voies de circulation ont été supprimées! J'en donne un exemple: quand on vient du boulevard des Tranchées et qu'on arrive vers la place Claparède, il y avait précédemment trois voies et il n'y en a plus que deux. Celle de gauche part vers Champel, l'autre part à la fois tout droit vers la rue Emile-Yung et à droite vers le boulevard des Philosophes. Eh bien, Mesdames et Messieurs, figurez-vous que, quand les feux deviennent rouges pour aller tout droit, cette file étant désormais unique, ceux qui pourraient partir à droite vers le boulevard des Philosophes sont bloqués par ceux qui voudraient aller à la rue Emile-Yung! Il y a deux directions, mais les feux pour ceux qui veulent aller à droite restent verts tandis que les feux pour ceux qui vont tout droit sont rouges!

Ma question est donc la suivante: y a-t-il à Genève un pilote pour penser à la circulation? Ce pilote est-il plutôt au Canton ou à la Ville? Ou n'y en a-t-il aucun?

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Madame Roulet, pour cette longue déclaration et votre question qui a suivi. Alors oui, il y a un pilote! Il n'y en a qu'un seul, pas deux. Et ce pilote, eh bien, c'est le Canton, lequel est chargé de réguler les feux de circulation. Aussi vous pouvez vous adresser à lui – par courrier, par exemple – en reposant votre question plus précisément sur les nombreux carrefours que vous venez d'évoquer.

17. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

18. Interpellations.

Néant.

19. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je lève la séance. Nous poursuivrons avec les questions orales après la pause, c'est-à-dire à 20 h 30. Bon appétit!

Séance levée à 19 h 30.

SOMMAIRE

1. Exhortation	966
2. Communications du Conseil administratif	966
3. Communications du bureau du Conseil municipal	967
4. Projet de délibération du 25 juin 2019 de M ^{me} et MM. Thomas Zogg, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Yasmine Menétrey et Daniel Sormanni: «Modification du règlement du Conseil municipal: dépôt d'une seule urgence par groupe en début de session pour ne pas obstruer notre ordre du jour» (PRD-232).	971
5. Projet de délibération du 30 septembre 2019 de M. Pierre Gauthier: «Traitement accéléré des motions et résolutions qui stagnent à l'ordre du jour» (PRD-237)	971
6. Projet de délibération du 13 novembre 2019 de M. Eric Bertinat: «Règlement du Conseil municipal: pour un traitement plus rapide des objets» (PRD-242)	972
7. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (statuts de la fondation du 23 février 2004, art. 8) (RCM, art. 130, lettre B).	972
8. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (statuts de la fondation du 21 avril 1964, art. 8) (RCM, art. 130, lettre B).	974
9. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et les expressions culturelles pluridisciplinaires (RCM, art. 130, lettre B)	976
10. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève (statuts de la fondation du 28 mars 1979, art. 9) (RCM, art. 130, lettre B).	977

11. Election de 4 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de Naxoo SA (statuts de la société, titre III) (RCM, art. 130, lettre B)	978
12. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 130, lettre B)	981
13. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie de la Commission consultative de la petite enfance (règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, art. 26) (RCM, art. 130, lettre B)	982
14. Election de 9 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (statuts de la fondation, art. 13) (RCM, art. 130, lettre B)	984
15. Pétitions.	985
16. Questions orales	985
17. Propositions des conseillers municipaux	996
18. Interpellations	996
19. Questions écrites	996

La mémorialiste:
Daphné Leftheriotis